



**ÉTAT CERTIFIÉ D'INSCRIPTION  
DE DROIT  
AU REGISTRE FONCIER DU QUÉBEC**

*Je certifie que la réquisition présentée le 2018-02-14 à 10:19 a été inscrite au Livre foncier de la circonscription foncière de Terrebonne sous le numéro 23 654 894.*

Le fichier de signature électronique ECACL23\_654\_894.sig, qui accompagne ce document, émis par M<sup>e</sup> **Stéphanie Cashman-Pelletier**, L'Officier de la publicité foncière du Québec, atteste que la transmission du document est sans altération et que celui-ci provient du Registre foncier.

**Identification de la réquisition**

Mode de présentation :	Avis	
Forme :	Sous seing privé	
Nature générale :	Avis de contamination	
Nom des parties :	Propriétaire	9080-0616 Québec inc.
	Requérant	Ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques

14 FEV. 2018

10:19  
heure-minute

23654 894

**AVIS DE CONTAMINATION**

(Article 31.58 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*,  
RLRQ, chapitre Q-2)

**CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE Terrebonne**

À Québec, ce 7<sup>e</sup> jour du mois de février de l'an deux mille dix-huit (2018)

**COMPARAÎT :**

La ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, pour et au nom du gouvernement du Québec, ayant ses bureaux au 675, boulevard René-Lévesque Est, 30<sup>e</sup> étage, Québec (Québec) G1R 5V7, agissant par monsieur Patrick Beauchesne, sous-ministre;

(ci-après le « **Comparant** »)

**LEQUEL DONNE LE PRÉSENT AVIS** et demande à l'Officier du Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne d'inscrire sur le registre le présent avis de contamination concernant le terrain désigné ci-après, soit l'exposé de la nature des contaminants présents dans le terrain au-delà des valeurs limites réglementaires, comme il apparaît dans le résumé de l'étude de caractérisation présenté ci-dessous et attesté par un expert visé par l'article 31.65 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, RLRQ, chapitre Q-2.

**1. Désignation du terrain**

Un terrain ou emplacement connu et désigné comme étant le lot **DEUX MILLIONS CINQ CENT DEUX MILLE CINQ CENT CINQUANTE-SIX (2 502 556)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne

(ci-après « **l'Immeuble** »).

## **2. Identification du propriétaire du terrain**

9080-0616 Québec inc. est propriétaire de l'**Immeuble** en vertu d'un titre de propriété publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne sous le numéro 935 423 et son adresse est le 1503-5140 avenue Macdonald, Côte-Saint-Luc (Québec) H3X 3Z1.

## **3. Désignation de la municipalité et de l'utilisation autorisée**

Le terrain est situé dans la municipalité de Boisbriand et la réglementation de zonage de cette Municipalité y autorise des usages industriel (industrie lourde) et communautaire (espace public) (Zone I-3 525).

## **4. Résumé de l'étude de caractérisation**

Le résumé ci-joint des études d'évaluation environnementale de site – Phase I et de caractérisation environnementale des sols et de l'eau souterraine – Phase III, contresigné par le **Comparant**, fait partie intégrante du présent avis et contient :

- 4.1 un énoncé de la nature des contaminants présents dans le terrain et dont la concentration excède les valeurs limites de la réglementation en vigueur;
- 4.2 un énoncé des catégories d'usages permis sur le terrain, le cas échéant, en fonction des valeurs limites réglementaires applicables;
- 4.3 un bref historique des activités qui ont eu lieu sur l'**Immeuble**;
- 4.4 la superficie du terrain occupée par les sols contaminés ainsi que la localisation et les volumes de ces sols en surface et en profondeur;
- 4.5 un énoncé de la nature et de l'importance des contaminants présents dans l'eau souterraine.

Ce résumé est attesté par Mme Véronique Robitaille en date 17 janvier 2018 dont copie conforme du formulaire d'attestation est annexée.

**5. Modalité particulière à l'avis de contamination**

Le présent avis demeure en vigueur tant et aussi longtemps qu'un avis de décontamination n'a pas été inscrit sur le registre contre l'Immeuble, ou partie de celui-ci.

**EN FOI DE QUE, le Comparant a signé à Québec, ce 7<sup>e</sup> jour du mois de février de l'an deux mille dix-huit (2018)**

Par : Patrick Beauchesne  
Patrick Beauchesne, sous-ministre

**ATTESTATION**

Je, soussigné, Myriam Roussel, avocate, atteste que :

1. J'ai vérifié l'identité, la qualité et la capacité du Comparant;
2. Le document traduit la volonté exprimée par le Comparant;
3. Le document est valide quant à sa forme.

**Attesté à Québec, province de Québec, ce 7<sup>e</sup> jour du mois de février de l'an deux mille dix-huit (2018).**

Nom : Myriam Roussel  
Qualité : Avocate  
Adresse : 675, boul. René-Lévesque Est, 5<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5V7

Myriam Roussel  
Myriam Roussel, avocate